

**Compte-rendu de la visio-conférence du 15/04/20  
avec Julien Goupil, président d'Empreintes citoyennes  
(<https://empreintes-citoyennes.fr/>)**

**Quel modèle de coopération avec les nouvelles mairies ?**

En amont de la rencontre, les participants ont été invités à formuler les questions qu'ils se posent concernant leurs relations avec les municipalités. Ce questionnaire a fait remonter les questions suivantes :

- Le confinement actuel est un révélateur des inégalités : comment convaincre les municipalités de lutter vraiment contre elles ?
- Quel avenir pour les projets municipaux prévus dans un contexte où les élections sont repoussées ?
- Comment amener des municipalités réfractaires à la co-construction à mieux prendre en compte la voix des habitants ? Comment faire pour être entendus ?
- Comment favoriser la confiance de la municipalité envers le conseil citoyen pour partager réellement la réflexion sur les projets à mettre en place ou en cours? Comment dépasser la demande d'un simple avis? Comment amener la Mairie à co-construire avec les habitants, et amener les habitants à proposer des choses à la mairie?
- La démocratie participative et l'écologie ont été deux thèmes forts de la campagne électorale : quelle réalité par la suite ?
- Comment développer les relations avec les intercommunalités ?

A la suite de cette synthèse, Julien Goupil a présenté l'association Empreintes citoyenne. Son association intervient en accompagnement des conseils citoyens depuis 2015, dans une visée d'autonomisation. Plus largement, l'association promeut le développement de la citoyenneté.

Son intervention de ce jour, à l'invitation de conseilscitoyens.fr, vise à profiter du temps de repli actuel pour mieux préparer la suite.

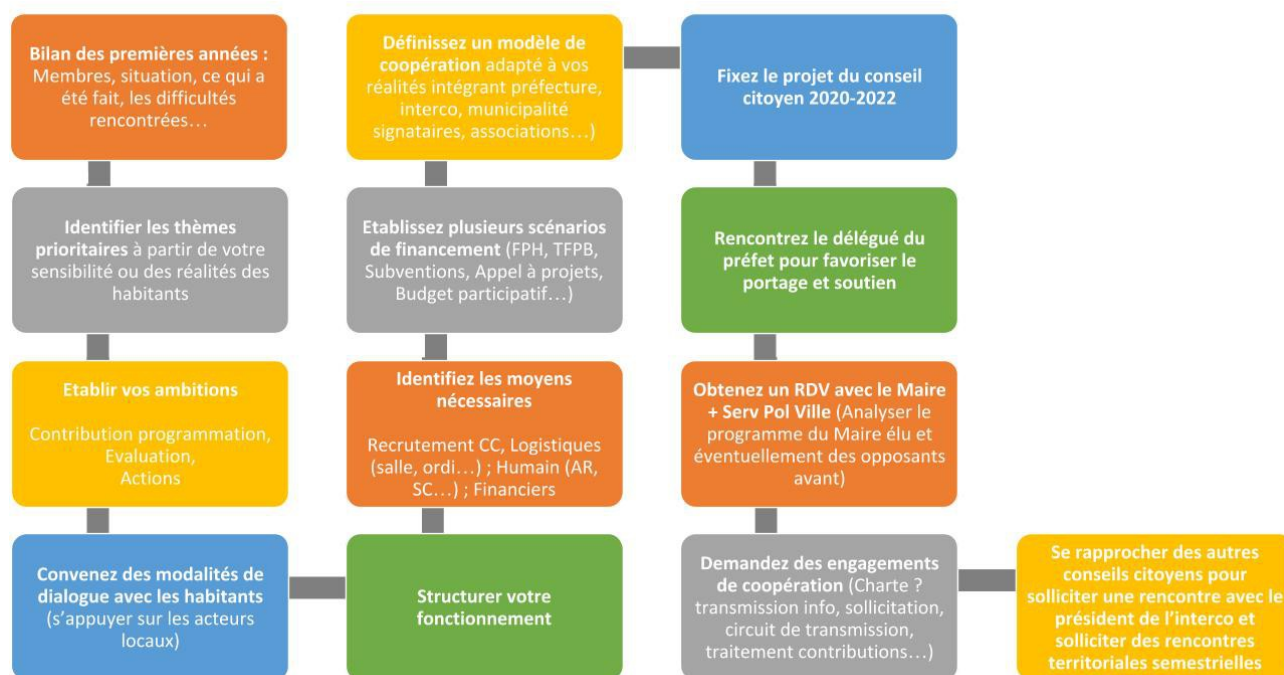
Plusieurs éléments de contexte permettent en effet d'envisager un avenir meilleur pour les conseils citoyens :

- pour la première fois, les conseils citoyens existent déjà au moment où les nouvelles municipalités seront mises en place;
- un nouveau mandat, même sans alternance, signifie une réorganisation de la municipalité dans tous les cas ;
- un nouveau contexte : gilets, jaunes, COVID... Un nouveau monde qui émerge ? Une réinterrogation du local, de la verticalité... Certains élus se remettent en cause ;
- la question de citoyenneté est remise au goût du jour par la crise sanitaire, mais pour l'instant sur le mode de l'injonction : « Soyez citoyen ! »

Face à cela, les enjeux pour les conseils citoyens :

- comment se réapproprier leur destin et ne pas se plier à un cadre complètement imposé par les municipalités ?
- comment respecter les règles de la politique de la ville, tout en s'adaptant aux réalités de chaque territoire ?

Pour démarrer sur de bonnes bases avec les nouvelles municipalités, Julien Goupil propose le schéma suivant (ou [cliquez ici pour le télécharger](#)) :



**Note importante : le schéma ci-dessous est une contribution à la réflexion de chaque conseil. Il est donc purement indicatif et doit s'adapter à la réalité chaque conseil citoyen.**

Il s'agit de structurer le processus par lequel un conseil citoyen peut passer pour prendre contact avec la nouvelle municipalité. **Le but est de préparer le premier rendez-vous avec le Maire.** Les principales étapes sont les suivantes :

- établir un bilan de l'action du conseil
- élaborer un nouveau projet à partir des priorités identifiées par les membres du conseil et les habitants rencontrés
- prendre contact avec la nouvelle municipalité pour présenter le nouveau projet

Quelques principes de base :

- le conseil citoyen ne doit pas se renfermer sur ses membres. Son lien avec habitants lui donne sa légitimité ;
- le conseil acquiert également du poids en allant voir les associations locales ;
- le but de cela est de revendiquer une place dans l'éco-système du quartier
- le maître mot est la **pro-activité** : le conseil ne doit pas être dans une posture « attentiste » (= attendre de voir « à quelle sauce il va être mangé »), il doit prendre les devants, provoquer les rencontres avec les habitants, les acteurs associatifs du quartier et enfin les nouvelles municipalités ;
- lors du premier rendez-vous avec la municipalité, le conseil ne doit pas arriver « les mains vides », il doit être en capacité de présenter un **projet**. Il ne s'agit pas d'un document de 50 pages ! Il s'agit simplement des grandes lignes sur lequel il souhaite agir, définies collectivement.

**Nous espérons que ce schéma vous sera utile !**